



Le projet BIOMÉTA

La société BIOMETETA a été créée le 21 mars 2012. Elle a pour finalité de construire et de développer une unité de méthanisation à vocation agricole sur la commune d'Ivry le Temple. Son objectif est de traiter des matières fermentescibles (fumier, déchets verts, sous-produits agricoles ...). Selon un processus naturel de dégradation biologique ces déchets doivent produire un gaz équivalent au gaz naturel, *le bio méthane* et des *digestats*, engrais pour l'agriculture.

En fin de cycle, le bio méthane sera injecté dans le réseau GrDF pour être utilisé décentralisée par des activités tertiaires, industrielles ou collectives dans le canton de Méru et les digestats seront récupérés en deux phases :

- une phase liquide qui sera épandue comme un engrais organique.
- une phase solide qui sera épandue et qui à terme, produira un amendement organique normalisé.

LOCALISATION DU PROJET :

La localité d'Ivry le Temple s'est doté d'un Plan Local d'Urbanisme en mars 2015. Le site se situe en zone naturelle et plus particulièrement en zone NwE destiné à accueillir les constructions et installations à usage industriel ou commercial, soumises ou non à déclaration ou à autorisation destinées à l'accueil d'activités de revalorisation du bois, de biomasse, de biodéchets et de production de biogaz.

PRINCIPE DE TRAITEMENT :

La digestion anaérobie (absence d'oxygène) ou méthanisation est un processus biologique de dégradation des déchets. La matière organique dégradée est transformée en biogaz (mélange de dioxyde de carbone et de méthane) et en un résidu fermenté riche en matière organique appelé digestat.

Le biogaz sera injecté dans le réseau GrDF et une canalisation d'interconnexion avec le réseau de Méru sera construite. Le poste d'injection de GrDF devra être dimensionné de manière à pouvoir injecter un débit entre 10 et 200 (N)m³/heure). L'odorisation du biométane sera faite au niveau du poste d'injection par GrDF.

LES INSTALLATIONS :

Les infrastructures auront une hauteur maximale de 9.30m pour le digesteur et de 10,30m pour la cheminée de la chaudière. Le bâtiment "stockage biodéchets" sera construit en ossature bois avec un bardage bois jusqu'à 0.50m du sol aux couleurs neutres qui s'intégrera dans l'environnement.

Les stockages de déchets entrant et de digestats seront réalisés à l'intérieur de fosses et casiers de stockage.

Le digesteur sera enterré de 2.20m et le post-digesteur de 2.70m (les 2 équipements, seront par conséquent, au même niveau tenant compte de la topographie du site).

Les 2 locaux technique/administratif (bungalow) seront en bardage bois.

Le site sera entouré par une bande végétalisée de 5m de hauteur.